

Entre Vues 2007

Bilan 2006

Service de la Diffusion



Le Service de la diffusion des arts de la scène

Bilan de l'année 2006

I. INTRODUCTION

Missions du Service de la Diffusion

La mission du Service de la diffusion consiste à soutenir la décentralisation des arts de la scène au sein de la Communauté française. Il relaie ainsi les aides octroyées par les Services structurels des arts de la scène (théâtre, musique -classique et non classique- danse, cirque, arts de la rue et arts forains). Les subsides octroyés par le Service de la diffusion sont complétés par les interventions des Provinces et de la CoCoF.

Au niveau international, outre les subsides accordés par le C.G.R.I., les agences Wallonie Bruxelles Musiques (WBM) et Wallonie Bruxelles Théâtre/Danse (WBT/D) poursuivent une mission de promotion de nos artistes à l'étranger.

Enfin, le Service de la diffusion organise des événements promotionnels (Entre Vues, Boutik Rock) et participe aux vitrines de présentation des spectacles à l'école organisées par les Provinces de Liège et de Namur (théâtre et danse à Huy, chanson à Namur).

Modalités d'interventions

Le Service de la Diffusion décline ses interventions selon deux programmes principaux : « Spectacles à l'école » et « Tournées Art et Vie ».

Le programme « **Spectacles à l'école** » intervient en faveur de la programmation en temps scolaire, dans les écoles ou dans les lieux habituels de diffusion (essentiellement les centres culturels).

Les « **Tournées Art et Vie** » reprennent, quant à elles, l'ensemble des interventions du Service de la Diffusion à destination du tout public (y compris les spectacles pour jeune public programmés en dehors du temps scolaire). L'un et l'autre de ces programmes sont développés en partenariat avec les services culturels des Provinces – il est à noter que le partenariat avec le Brabant Wallon se limite jusqu'à présent aux spectacles à l'école et que les interventions de la COCOF portent exclusivement sur les spectacles professionnels pour jeunes publics, diffusés tant à l'école qu'en dehors du temps scolaire.

L'efficacité de cette collaboration avec les Provinces et la souplesse des interventions accordées (représentation par représentation) est un des facteurs d'explication de la longévité et du succès de ces deux programmes de diffusion.

Les bénéficiaires du Service de la Diffusion

Les programmes du Service de la Diffusion sont basés sur le principe de la double reconnaissance :

- celle des organisateurs, seuls habilités à introduire des demandes d'intervention
- celle des artistes, seuls habilités à bénéficier des subsides à l'issue de leurs prestations.

Les programmeurs voient leur budget artistique diminué significativement grâce aux interventions du Service de la Diffusion même s'ils ne perçoivent pas directement celles-ci. Les risques financiers qu'ils encourent sont ainsi réduits.

Les artistes reçoivent leur subside du Service de la Diffusion dans des délais raisonnables – bien que ces délais aient été quelque peu allongés depuis 2004, en raison du remplacement des bons de commande émis par le Service par des subventions soumises à l'approbation ministérielle préalable.

Outre la gestion de ces deux programmes, le Service de la Diffusion organise des **actions** destinées à promouvoir la circulation des spectacles figurant au catalogue des Tournées Art et Vie. Depuis 1991 les journées de visionnement « Entre Vues » proposent à l'intention des programmeurs des extraits de spectacles reconnus ainsi que des spectacles étrangers, en partenariat avec l'association des programmeurs professionnels (Asspropro) et le réseau Area.

Depuis 2001, les Entre Vues se poursuivent par une opération de promotion du programme rock : la Boutik Rock, qui aura lieu cette année du 14 au 17 février au Botanique.

L'attribution des quotas en faveur des organisateurs.

La gestion des Tournées Art et Vie fut rapidement confrontée au problème de l'inadéquation des calendriers : la saison artistique s'étend de septembre à juillet, tandis que les budgets disponibles auprès des pouvoirs publics suivent l'année civile. Afin de tempérer un système qui favorisait les demandes introduites pour des représentations de janvier et février et ne pouvait plus répondre à celles du début de la saison, les budgets tendant à s'épuiser dès septembre voire plus tôt, le Service de la Diffusion a décidé d'octroyer aux organisateurs récurrents des quotas budgétaires réservés aux demandes potentielles. Cette mesure permet aux programmeurs bénéficiaires, désormais assurés en début d'année d'un montant d'intervention, de concevoir des saisons équilibrées et d'adopter une trésorerie basée sur le moyen terme et non plus sur l'urgence. L'efficacité de cette mesure est démontrée par les demandes fréquentes que reçoit le Service de la Diffusion, soit de la part des bénéficiaires de quotas qui souhaitent une revalorisation, soit de la part d'organisateur qui souhaitent intégrer ce régime.

Les quotas sont déterminés par le Service de la Diffusion en concertation avec ses partenaires provinciaux y compris la Cocof (et le Brabant wallon uniquement pour le scolaire). Les critères pris en considération pour ce calcul sont le statut des organisateurs (centre culturel local ou régional, organisateur régulier, petit lieu, ...), leur volume d'activité et la manière dont leur quota s'est révélé insuffisant ou excédentaire au cours des deux années écoulées.

Les centres culturels sont considérés comme les interlocuteurs privilégiés du Service de la Diffusion. Outre que la diffusion artistique professionnelle fait partie de leurs missions, ils offrent aux artistes ainsi qu'au public, des infrastructures et des compétences humaines, garant de la qualité professionnelle des prestations.

Des quotas leur ont donc été prioritairement accordés ; en principe, chaque centre culturel reconnu est doté d'un quota, dont l'importance varie en fonction des critères ci-dessus mentionnés : le statut – en distinguant les centres culturels régionaux et locaux – et le volume d'activités de diffusion. S'il s'avère en fin d'année que certains quotas restent inutilisés, les montants non dépensés sont redistribués en faveur des quotas sous-évalués.

II. ANALYSE BILANTAIRE

REPARTITION DES CREDITS DU SERVICE DE LA DIFFUSION

Pour l'ensemble de l'année 2006, le Service de la Diffusion a consacré un crédit de **2.497.000 euros** en faveur de la décentralisation des spectacles vivants, adultes ET jeune public (théâtre, musique, danse, conte, arts de la rue et forains, spectacles pluridisciplinaires).

Ce budget se répartit comme suit.

Type de programme	Budget (€)	% du budget du Service
Tournées Art et Vie (voir détail dans le tableau ci-dessous)	1.154.000 €	46,22 %
Spectacles à l'école	737.000 €	29,52 %
Aides annuelles aux petits lieux et à Asspropro	490.000 €	19,62 %
Entre Vues, Boutik Rock, actions de promotion et fonctionnement du service	116.000 €	4,64 %
TOTAL	2.497.000 €	100 %

REPARTITION DU CREDIT DES « TOURNEES ART ET VIE »

Catégorie	Budget (€)	% du budget d'Art et Vie
Lundis d'Hortense (Jazz Tour) et Centre de Théâtre Action	36.511 €	3,16 %
Programme musique classique	37.144 €	3,22 %
Programme Rock (hors C.C. et festivals)	65.130 €	5,64 %
Centres culturels (et tournées Asspropro)	802.000 €	69,50 %
Festivals	61.367 €	5,32 %
Petits lieux	74.836 €	6,48 %
Education Permanente	65.773 €	5,70 %
Organisations de jeunesse	8.219 €	0,72 %
Divers	3.020 €	0,26 %
TOTAL	1.154.000 €	100 %

Ce tableau incorpore des données concernant à la fois les artistes et les programmeurs. Ainsi, l'enveloppe festivals comprend aussi des interventions en rock et en musique classique. La catégorie « centres culturels » demeure de loin la plus importante.

REPARTITION SELON LES GRANDS GENRES ARTISTIQUES – EVOLUTION DE 2002 à 2006

Catégorie	2002		2003		2004		2005		2006	
	Nbre	Budget €	Nbre	Budget €	Nbre	Budget €	Nbre	Budget €	Nbre	Budget €
Danse	55	34.668	45	26.756	28	16.944	44	25.866	52	31.549
Poésie/litt.	4	1.140	3	572	8	1.642	11	2.671	7	1.782
Pluridisc.	42	11.463	22	7.652	40	20.191	72	38.996	65	32.843
Musique	1323	535.389	1476	655.961	1510	619.577	1318	536.144	1324	564.685
Théâtre	1005	431.843	1056	542.953	1107	503.866	1118	524.141	1103	520.150
TOTAUX	2429	1.014.503	2602	1.233.894	2693	1.162.220	2563	1.127.818	2551	1.151.009

Au niveau global, le nombre d'interventions et le budget des Tournées Art et Vie sont restés stables depuis quatre ans. Vu l'absence d'augmentation budgétaire, les variations observées sont limitées et une progression dans un secteur correspond forcément à une diminution dans un autre secteur.

Remarquons que **2551 interventions par an représentent une moyenne de 7 spectacles soutenus chaque jour de l'année** (et encore, ce chiffre ne reprend que les Tournées Art et Vie, donc hors cadre scolaire, et hors artistes étrangers ou groupes non reconnus).

Comme chaque année, on constate que deux grands genres artistiques se taillent la part du lion : la musique et le théâtre.

Tant en nombre d'interventions qu'en volume financier (1324 subventions accordées en 2006 représentant 564.685 €), **la musique** reste au même niveau qu'en 2002 et 2005 et régresse par rapport à 2003 et 2004.

Le **théâtre** reste en seconde place, mais progresse depuis 2002, tant en nombre d'aides accordées (1.103 en 2006) qu'en volume financier (520.150 € en 2006 contre 431.843 € en 2002). L'écart avec le budget attribué en musique est ainsi beaucoup plus restreint qu'au cours des années précédentes.

La **danse** est revenue au même niveau qu'en 2002 après avoir connu une régression en 2003 et 2004. Les **spectacles pluridisciplinaires** confirment la place importante qu'ils ont acquise depuis 2005.

DETAIL PAR GENRE ARTISTIQUE

1. Danse

Catégorie	2002		2003		2004		2005		2006	
	Nbre	Budget €	Nbre	Budget €	Nbre	Budget €	Nbre	Budget €	Nbre	Budget €
Contemporaine	47	32.954	36	24.679	20	14.567	41	25.191	50	31.144
Folklorique	8	1.714	9	2.077	8	2.377	3	675	2	405
TOTAUX	55	34.668	45	26.756	28	16.944	44	25.866	52	31.549

Après le net recul qu'avait connu la diffusion de ce secteur en 2003 et 2004, la danse contemporaine a progressé en 2005 et 2006, retrouvant ainsi le niveau atteint en 2002. La collaboration entre le Service de la Danse et Asspropro mise en place en 2003 via le programme « Danse à la Carte » semble ici porter quelques fruits. Ce programme offre aux organisateurs un soutien en sensibilisation du public et un encadrement technique, ainsi qu'une intervention majorée et hors quota du Service de la Diffusion.

Cette collaboration se poursuivra en 2007 ; en effet, la diffusion de la danse contemporaine reste difficile et dépendante d'incitants financiers.

2. Poésie et littérature

	2002		2003		2004		2005		2006	
Catégorie	Nbre	Budget €	Nbre	Budget €	Nbre	Budget €	Nbre	Budget €	Nbre	Budget €
Poésie/litt.	4	1.140	3	572	8	1.642	11	2.671	7	1.782

Avec 7 interventions pour un total annuel de 1.782 €, ce domaine reste marginal dans l'ensemble du budget « Art et Vie ».

3. Spectacles musicaux et pluridisciplinaires

	2002		2003		2004		2005		2006	
Catégorie	Nbre	Budget €	Nbre	Budget €	Nbre	Budget €	Nbre	Budget €	Nbre	Budget €
Professionnel	32	6.732	14	3.078		20.029	68	37.948	56	28.849
Amateur	10	4.731	8	4.574		262	4	1.048	9	3.994
TOTAUX	42	11.463	22	7.652	40	20.191	72	38.996	65	32.843

Peu fournie jusqu'en 2003, cette catégorie connaît depuis 2004 un accroissement significatif, ainsi qu'un taux important de professionnalisation.

4. Musique

4.1. Détail par genre musical – 2005 et 2006

Catégorie	2005				2006			
	Nbre sorties	% p/r A&V	Budget €	%	Nbre sorties	%	Budget €	%
Classique	194	8,19%	63.751	5,67%	214	8,39%	74.330	6,46%
Blues	24	1,01%	8.366	0,74%	21	0,82%	10.375	0,90%
Chanson	189	7,98%	87.282	7,77%	170	6,66%	82.374	7,16%
Chanson jeune public	114	4,81%	66.143	5,89%	118	4,63%	67.402	5,86%
Musique insolite/contemporaine	55	2,32%	20.000	1,78%	70	2,74%	30.876	2,68%
Jazz	219	9,24%	91.012	8,10%	220	8,62%	108.080	9,39%
Musiques du monde	167	7,05%	72.616	6,46%	124	4,86%	54.108	4,70%
Percussions	2	0,08%	717	0,06%	8	0,31%	2.659	0,23%
Rock	292	12,33%	108.265	9,63%	299	11,72%	111.920	9,72%
Chorales (amateurs)	25	1,06%	8.160	0,73%	29	1,14%	9.378	0,81%
Fanfares (amateurs)	4	0,17%	860	0,08%	10	0,39%	2.439	0,21%
Harmonies (amateurs)	16	0,68%	3.846	0,34%	23	0,90%	5.719	0,50%
Autres ensembles d'amateurs	17	0,72%	5.126	0,46%	18	0,71%	5.025	0,44%
TOTAUX	1.318	55,64%	536.144	47,70%	1.324	51,51%	564.685	49,06%

4.2. Evolution globale des aides Art et Vie en musique de 2001 à 2006

MUSIQUE	Nombre de sorties	% du total de sorties A&V	Budget en €	% du budget total d'Art et Vie
Année 2001	1294	57,44%	503.058 €	55,38%
Année 2002	1311	53,97%	526.583 €	52,42%
Année 2003	1476	55,49%	655.961 €	53,32%
Année 2004	1501	55,45%	632.080 €	53,11%
Année 2005	1318	55,64%	536.144 €	47,70%
Année 2006	1324	51,51%	564.685 €	49,06%

Sur le plan global, les genres musicaux représentent toujours la part la plus importante du programme Art et Vie, avec 1.324 concerts subventionnés (soit 51,51% des sorties) pour 564.685 € (soit 49,06% du budget). Comme nous l'avons déjà souligné, la musique avait connu une hausse des demandes en 2003 et 2004 (avec 1.476 et 1.501 concerts) puis une diminution en 2005. L'année 2006 se situe en légère progression par rapport à 2005.

Quant au **détail par genre musical** :

- Le **rock** confirme sa première place, avec 299 concerts pour 111.920 €. De nombreux groupes rock ont atteint un niveau de qualité élevé, reconnu par les médias. Le Programme Rock et le Service de la Musique ont mis en place des aides spécifiques (subsidés à la promotion, au CD, au vidéo-clip, organisation de la Boutik Rock, mise sur pied du réseau de salles PLASMA...) qui rencontrent beaucoup de succès et ont contribué à créer un véritable engouement populaire pour les groupes rock de la Communauté française.

- Le **jazz** se maintient en deuxième position avec 220 concerts soutenus pour 108.080 € (contre 91.012 € en 2005). Ce score, très honorable pour une discipline que l'on qualifie souvent de pointue ou d'élitiste, démontre la réputation des musiciens de jazz belges ainsi que le dynamisme des festivals, des clubs et des Lundis d'Hortense.

- La **musique classique** arrive en troisième position en nombre de concerts (214) mais ne représente que 6,46 % du budget. Cette différence s'explique par le calcul forfaitaire des interventions en fonction du nombre d'artistes, selon des barèmes actuellement plus favorables aux petites formations (de 1 à 4 musiciens) qu'aux grandes.

- Viennent ensuite la **chanson** (en léger tassement par rapport à 2005) et la **chanson jeune public** (avec 67.402 € en Art et Vie auxquels il convient d'ajouter 51.436 € octroyés en chanson à l'école, sans compter l'action des Jeunesses Musicales de la C.F.).

- Quant aux **musiques du monde**, on remarque un net recul de la demande en 2006 (124 concerts, 54.108 €) par rapport à 2005 (167 concerts, 72.616 €).

- Enfin, **les autres styles musicaux** représentent des budgets plus réduits mais ont tous progressé en 2006 (musique insolite, percussions, chorales, fanfares, harmonies, etc.).

5. Théâtre

5.1. Détail par genre théâtral – 2005 et 2006

Catégorie	2005				2006			
	Nbre sorties	% p/r A&V	Budget €	%	Nbre sorties	%	Budget €	%
Théâtre action professionnel	68	2,64%	28.328	2,51%	97	3,79%	35.104	3,07%
Théâtre action amateurs	37	1,44%	4.901	0,43%	27	1,05%	3.934	0,34%
Théâtre dialectal (amateurs)	2	0,08%	390	0,03%	8	0,31%	1.704	0,15%
Conte pour adultes	20	0,78%	5.132	0,46%	34	1,33%	11.056	0,96%
Théâtre pour adultes	472	18,35%	284.873	25,16%	439	17,13%	272.747	21,31%
Arts forains	139	5,40%	70.045	6,19%	133	5,19%	65.565	5,73%
Théâtre jeune public	274	10,66%	101.421	8,96%	256	9,99%	100.175	8,75%
Conte pour jeune public	43	1,67%	9.868	0,87%	45	1,76%	12.424	1,09%
Marionnettes	63	2,27%	19.183	1,69%	64	2,50%	17.441	1,52%
TOTAUX	1.118	43,29%	524.141	46,30%	1.103	43,05%	520.150	45,44%

5.2. Evolution globale des aides Art et Vie en théâtre de 2001 à 2006

THEATRE	Nombre de sorties	% du total de sorties A&V	Budget en €	% du budget total d'Art et Vie
Année 2001	875	38,96%	364.781 €	40,16%
Année 2002	1.005	41,38%	431.843 €	42,50%
Année 2003	1.056	41,10%	542.953 €	42,69%
Année 2004	1.107	41,14%	503.866 €	42,78%
Année 2005	1.118	43,29%	524.141 €	46,30%
Année 2006	1.103	43,05%	520.150 €	45,44%

A l'inverse de la musique, la diffusion théâtrale, qui avait fortement progressé depuis 2001, a maintenu le niveau atteint en 2004 : un peu plus de 1.100 représentations soutenues par an, représentant un budget annuel de plus de 520.000 €.

La catégorie **théâtre pour adultes** reste dominante (439 subventions pour 272.747 €), suivie par le **théâtre jeune public** (256 subventions pour un budget de 100.175 € ; ceci sans compter le théâtre à l'école auquel le Service de la Diffusion a consacré 685.500 € en 2006).

Il est intéressant de noter que le théâtre jeune public est très largement programmé dans le cadre scolaire et beaucoup moins à destination du public familial, à l'inverse de la chanson jeune public qui est plus programmée en Art et Vie et très peu en horaire scolaire. Sans doute y a-t-il encore beaucoup de professeurs de français attentifs à faire découvrir le théâtre à leurs élèves, tandis que les cours de musique ont -hélas- quasiment disparu des grilles horaires de l'enseignement obligatoire. Sans doute aussi les parents emmènent-ils plus volontiers leurs enfants voir de la chanson que du théâtre. Enfin, les Jeunesses Musicales fournissent un travail considérable (36.000 heures d'activités publiques par an) et font tourner des groupes de musique classique, jazz, rock, musiques du monde, etc. dans les écoles et les académies.

Ce tableau illustre aussi l'essor des **arts forains**. Ils dépassent désormais le cadre du « théâtre de rues » pour englober de plus en plus des spectacles mêlant des disciplines diverses.

Le budget réservé au soutien du **conte** a été géré jusqu'en 2004 par le Service général des Lettres et du Livre. A partir de 2005, sa gestion a été confiée au Service général des Arts de la Scène. Ce transfert marque la reconnaissance du conte en tant que discipline faisant partie des arts de la scène.

III. CONCLUSIONS

1. Du point de vue des organisateurs

Comme d'habitude, le Service de la Diffusion a soutenu prioritairement les organisateurs qui développent une programmation régulière, une fidélisation du public et qui peuvent accueillir les artistes dans des conditions techniques professionnelles.

Il s'agit des centres culturels, des petits lieux et des festivals. Même pour ces organismes « privilégiés », les crédits ne s'avèrent pas toujours suffisants pour leur permettre de remplir leur mission de diffusion.

Les organisateurs pour lesquels la diffusion ne constitue qu'un aspect de l'objectif socioculturel poursuivi (**éducation permanente, organismes de jeunesse...**) ont dû être considérés comme moins prioritaires.

En matière de **petits lieux spécialisés**, l'Administration et la Ministre LAANAN ont récemment mis sur pied un réseau de salles rock, baptisé « PLASMA ». Le rock est en effet peu programmé dans les centres culturels et se diffuse via des canaux spécifiques (lieux ou festivals).

Signalons qu'à partir de 2007, les subsides annuels aux lieux exclusivement musicaux sont transférés au Service de la Musique, tandis que le Service de la Diffusion continuera à gérer les subventions annuelles des lieux pluridisciplinaires.

2. Du point de vue des artistes

En 2006, la demande pour certains genres a progressé (la danse, le jazz, la musique classique, le rock, le conte, ...) tandis que d'autres ont été un peu moins programmés (la chanson, les musiques du monde, ...). Cependant, il ne s'agit probablement pas de tendances à long terme. En outre, le budget global n'ayant que très peu progressé, les variations sont limitées.

En ce qui concerne le **nombre d'interventions octroyées à chaque groupe**, le Service de la Diffusion a réalisé une analyse pour les années 2005 et 2006. Celle-ci démontre que les artistes les plus demandés ont reçu entre 15 et 35 aides en deux ans (voire plus pour quelques compagnies de théâtre).

Par contre, dans les domaines de la danse, de la musique et du conte, entre 30 et 40 % des groupes inscrits dans le catalogue ont été programmés une seule fois, voire aucune fois, dans le cadre d'Art et Vie en deux ans ! En théâtre et en arts forains, ce pourcentage est un peu moins élevé (entre 13 et 23 % des compagnies ont été aidées une ou zéro fois en deux ans).

D'une manière générale, on constate une **surabondance de spectacles proposés aux programmeurs**, mais dont une minorité tourne réellement. Ces dernières années, le volume du catalogue Art et Vie n'a cessé d'augmenter, rendant sa publication sur papier impossible, et l'on peut s'interroger sur l'utilité d'y maintenir une proportion aussi élevée de groupes qui ne sont pas demandés. Ces groupes non programmés n'entraînent aucun impact budgétaire, mais nuisent à la lisibilité du catalogue.

Dans le cadre des **Etats généraux de la Culture**, le Service de la Diffusion a entamé une **réflexion sur les modalités de fonctionnement des Tournées Art et Vie**. Celle-ci porte notamment sur :

- la décentralisation des opérateurs ayant bénéficié d'une aide à la création ;
- la reconnaissance des autres groupes ;
- les montants et le mode de calcul des interventions ;
- le maintien dans le catalogue de spectacles qui ne tournent pas ou plus.

3. En résumé ...

Contrairement à d'autres services de la D.G. Culture, le Service de la Diffusion n'a pas pour vocation d'octroyer des subsides de fonctionnement aux organisateurs ou aux artistes. Son rôle consiste à créer des liens entre les deux, notamment par l'octroi d'aides ponctuelles.

Dans ce cadre, on peut estimer que cette mission est remplie puisque l'ensemble de ces modestes subventions ponctuelles représente le budget non négligeable de 2.497.000 €, dont 1.154.000 € pour les Tournées Art et Vie (soit 2.551 interventions) et 737.000 € pour les Spectacles à l'école (soit 1.623 interventions correspondant à plus de 2.000 représentations).

Pour la seule année 2006, c'est donc à plus de 4.500 reprises que le public a pu découvrir des artistes de la Communauté française et partager ainsi leurs rêves, leurs interrogations et leurs émotions.